



**Monsieur Michel TOURNIER**

Président

Commission d'enquête pour le  
démantèlement de l'installation  
nucléaire de Fessenheim

Hôtel de Ville

35, rue de la Libération

68740 FESSENHEIM

Paris, le lundi 29 avril 2024

SABINE  
DREXLER

SÉNATEUR  
DU  
HAUT-RHIN

CONSEILLÈRE  
D'ALSACE

CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE DE  
DURMENACH

*Objet : contribution à l'enquête publique pour le démantèlement de l'installation nucléaire de base n°75 dénommée centrale nucléaire de Fessenheim*

*Envoi par courriel au registre numérique : demantelement-centrale-fessenheim@mail.registre-numerique.fr*

*Réf. : SD/PN*

Monsieur le Président,  
Messieurs les commissaires enquêteurs,

Votre commission d'enquête est chargée d'instruire la demande d'autorisation déposée par EDF pour réaliser le démantèlement des installations nucléaires sur le site de Fessenheim après 43 années d'exploitation.

Il s'agit notamment de l'assainissement, de la démolition des structures des bâtiments nucléaires contaminés et de la réhabilitation du site. A ce titre, permettez-moi d'apporter ma contribution étant particulièrement soucieuse des risques de contamination de la nappe phréatique d'Alsace.

A la lecture du plan de démantèlement de la centrale nucléaire versé à l'enquête publique, j'ai le sentiment de retrouver les mêmes erreurs et les mêmes errements que pour le site de stockage des déchets ultimes dans la mine de Stocamine à Wittelsheim. Ainsi, à plusieurs endroits, il est indiqué que « *l'objectif visé est un assainissement complet voire poussé justifié compte tenu des meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable* » (Cf. pages 66 pour les sols, p.76 pour les structures et p.79) en remplacement d'un assainissement total.

Ces phrases sont une indication sur le fait, on peut le craindre, qu'EDF ne fera que le minimum et cela au détriment de l'environnement et de la santé.

.../...



S'il est facile de chiffrer le coût des travaux à réaliser, celui des dommages irréversibles sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique rhénane, sur la biodiversité et sur la santé humaine ne l'est pas.

Comme pour le site de Stocamine, je persiste à croire qu'il serait temps de sortir de la logique du coût financier immédiat pour se préoccuper de l'impact pour les générations futures qui risque lui d'être beaucoup plus important.

Pour le site nucléaire de Fessenheim, une autre question se pose concernant l'impact actuel et à moyen terme pour les habitants. Quel impact auront les poussières de démolition d'un béton faiblement irradié quand il aura été décidé que son assainissement revient trop cher et qu'on emploiera alors des méthodes dites conventionnelles ? Quel impact auront les broyats de ces bétons laissés sur le site pour combler les vides et dont les éléments radioactifs pourront être entraînés vers la nappe ?

Il me semble que « *le coût économiquement acceptable* » doit être supprimé du plan de démantèlement car il ne permettra pas la mise en oeuvre d'un démantèlement exemplaire comme promis.

L'assainissement du site doit être total, quoi qu'il en coûte. Aucun élément en béton, même faiblement irradié, ne devra être détruit de façon conventionnelle et les gravats devront tous aller dans un centre spécifique d'enfouissement et ne pas rester sur le site.

Il est également difficilement compréhensible que les travaux de démolition et d'excavation s'arrêtent à un mètre de profondeur alors que les bétons situés plus profondément font partie des bétons les plus irradiés, particulièrement ceux qui étaient à proximité des cuves de réacteurs.

Seule la démolition totale des ilots nucléaires, fondations comprises, la suppression de tous les remblais irradiés et l'assainissement total du sol du site de Fessenheim sont acceptables et ce quel qu'en soit le coût financier, car c'est la seule solution qui préservera les générations futures d'une catastrophe écologique ou de santé publique.

En espérant une suite favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Messieurs les commissaires enquêteurs, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Sabine DREXLER  
Sénateur du Haut-Rhin